

Relevé Conseil de laboratoire du 12 mai 2020

- Retour sur le PV précédent (accompagnement des doctorants, Cesdip à 10 ans, question des locaux, 50 ans du Cesdip, etc.)

Les festivités liées aux 50 ans du Cesdip sont reportées.

Le dossier des locaux continue d'être suivi (prise de contact avec le ministère de la justice, le campus Condorcet, Sciences Po SGL).

Les [doctorant.es](#) ont présenté au Conseil de labo un texte réagissant au projet de "mémo" issu du conseil précédent. Le texte a été discuté, au terme de quoi plusieurs pistes sont ouvertes : reprise du document proposé par Mathilde et Jacques à l'issue du précédent conseil ; mieux articuler les activités du séminaire Cesdip et celui des [doctorants.es](#) ; réflexion en cours sur la répartition des bureaux ; enjeu de la présentation du Cesdip et de ses membres lors de l'affectation. Pour les dépenses, les doctorant.es sont membres de plein droit du Cesdip, et à ce titre ont les mêmes droits que les autres membres (voir pv d'AG du 22 mars 2011 en annexe).

- Point sur la situation Covid-19 (effet sur l'activité de recherche, appui potentiel du Cesdip, reprise de l'activité Cesdip, etc.),

Reprise de l'activité progressive (avec accueil au Cesdip sur rendez-vous, règles envoyées par Claude, Mathilde et Jacques sur la liste Cesdip)

- Evolution du site internet

Présentation du nouveau site, évolution des modalités d'enregistrement des publications (pour les simplifier). Objectif : nouveau site en juin.

- Information sur les activités collectives (séminaire, QP).

Trois QP en cours (Annie Kensey et al. « Aménagement et récidence », Nicolas Fischer « La rétention administrative des étrangers », Antoine Jardin, Philippe Robert « Elucider et poursuivre »).

Volonté de maintenir les séminaires (au besoin par webinaire, si les conditions ne sont pas favorables à la présence sur place).

Prochain conseil le 7 juillet après-midi (après le séminaire et, potentiellement, le pique nique).

Annexe

Assemblée générale

mardi 22 mars 2011

@@@@@@@@

Compte-rendu

Présents : CC ThG DB GP BAdC RZ FrB PhR FO MP XdL ChM SN ALR MEH RL JB AinineBilel EliseAyrault JdM JCLP XC Sylvia JB

La discussion de ce conseil de laboratoire a essentiellement porté sur nos activités universitaires.

1/ Information sur nos relations aux tutelles :

a) Etat de notre convention quadriennale

Notre convention quadriennale a été signée par le MJ et le CNRS, et envoyée le 22 mars à l'UVSQ.

b) Relations avec la Justice

ChM et FJ ont été reçus par M. Rébeillé-Borgella, secrétaire général du ministère de la Justice, le vendredi 5 mars. Le RV s'est déroulé en présence de M. Camus, sous-directeur des études et de la statistique.

Le RV s'est déroulé dans une excellente atmosphère. Le SG s'est déclaré très largement favorable à la recherche et à une place importante du CESDIP dans le dispositif de la recherche, lequel est coiffé par M. Camus. Pour preuve de son engagement, il signe la convention que nous avons préparée et s'engage sur une dotation de 100K€ / an au CESDIP pendant 3 ans (budgets triennaux du ministère). Toutefois, il ne peut nous assurer, pour l'heure, l'accès à l'Intranet, mais s'engage à ce que nos agents Justice soient destinataires de toutes les informations pertinentes.

Le SG se dit très intéressé par des recherches nouvelles de la part du CESDIP, en particulier celles concernant l'évaluation du coût du crime et de la peine, et celles concernant les discriminations judiciaires. Il a insisté sur la nécessité, pour le CESDIP, de donner la plus grande visibilité à ses activités. A cette fin, il nous adjointra les services de l'un des agents de la direction de la communication du ministère, notamment pour l'optimisation du site Internet. Un RV est programmé à cet effet.

Concernant l'accès aux bases de données et de manière plus générale la coopération avec la SDSE, nous avons excipé de notre statut de service du ministère notre demande visant à ne pas nous soumettre à la signature d'une convention avec la SDSE pour l'accès aux données (convention qui, en l'état actuel des propositions, n'est pas recevable). M. Camus a défendu la non-spécificité du CESDIP sur ce plan, indiquant au passage des échanges entre ses services et l'EquipEx CASD pour fixer les règles d'accès des chercheurs aux données pénales.

Christian, Bruno et Sophie doivent reprendre le cours des négociations avec la SDSE sur ce plan, et Bruno s'entretenir avec les collègues du CASD. A signaler : avec l'INED, BAdC et l'INED ont passé convention avec la DAP pour travailler sur cohortes de condamnés.

c) Relations avec le CNRS

RAS.

b) Relations avec l'UVSQ

- La géographie est un investissement d'avenir

Mme Fauchoux a été nommée directrice d'un nouveau PRES, qui unit les universités de Versailles et de Cergy. Elle a rappelé devant les DU le 21 mars son souhait de développer une « université confédérale ». Pour l'heure, le CESDIP est donc membre de 2 PRES (Universud et PRES UVSQ-Cergy)

- L'acronymie est la science de demain

Dans le cadre d'Universud, nous avons répondu à une demande d'inscription au programme d'accueil RBUCE/UP qui permet l'accueil d'un collègue étranger confirmé ou d'un collègue étranger junior. Les candidatures sont ouvertes au 1^{er} avril. Merci de prêter une grande attention à ce programme. Daniel en est le correspondant sur le labo.

- L'excellence est notre préoccupation de toujours

La Chaire d'excellence « sociologie quantitative de la justice pénale » a été ouverte par décision du CA de l'université le 29 mars. Le jury auditionnera les candidats le 20 juin. Il est composé de René, Francis et Catherine Omnès (UVSQ, rangs A), Fabien (président du jury), Jérôme Pelisse (DU Printemps) et Jérôme Deauvieu (UVSQ, rangs B), Michel Grossetti et Dominique Guillo (représentants section 36, rangs A), Pierre Demeulenaere (DSA), Olivier Godechot (représentant section 36, rang B), Emmanuel Didier (Institut Marcel Mauss, CNRS) et Claire Lemerrier (CSO, CNRS).

2/ LabEx 6S

6S n'a pas été retenu parmi les LabEx proposés. 4 des 10 LabEx de l'UVSQ ont été retenus :

- ESEP - Exploration Spatiale des Environnements Planétaires dans lequel est engagé le LATMOS,
- Patrima, Patrimoines Matériels : Savoirs, Patrimonialisation, Transmission, dans lequel sont engagés l'IEC, le CHCSC, l'ESR,
- L-IPSL, LabEx Institut Pierre Simon Laplace, dans lequel sont engagés l'OVSQ, le LATMOS, le LSCE,
- NanoSaclay, dans lequel sont engagés l'ILF, l'ILV, le GEMaC

Aucun projet de sciences sociales n'a été retenu sur Saclay.

Cet échec nous oblige à repenser le financement de certaines de nos activités prévues sur les années à venir.

2/ Projet d'IEP Ouest

Xavier nous présente le projet actuellement en circulation visant la création d'un Institut d'études politiques sis à St Germain en Laye, et commun aux deux universités de Cergy-Pontoise (UCP) et de Versailles-Saint-Quentin.

Le projet est né d'une rencontre entre l'UCP et l'UVSQ en juin 2010, en vue de développer des projets communs de recherche et d'enseignement dans le cadre du futur PRES. Les politistes de l'UVSQ (11 titulaires) et ceux de Cergy (3 titulaires) ont décidé de lancer cette initiative, rapidement soutenue par de nombreuses composantes des deux universités. Les juristes de l'UVSQ ont en particulier été les fers de lance de cet ambitieux projet auquel les historiens, les économistes, les linguistes et les gestionnaires ont été associés. Ce projet a débouché en février 2011 sur un rapport de synthèse co-rédigé par les deux porteurs de projet (X. Crettiez et C. Braconnier) à l'issue d'une dizaine de rencontres avec les différentes composantes des deux universités.

La maquette proposée est articulée autour de 5 années d'enseignement dont une à l'étranger (L3) et une dernière année proposée au sein des masters 2 (42 M2 offerts dans chacune des deux universités). La maquette propose 4 spécialisations : international et Europe ; économie, finance et gestion ; gouvernance locale et carrières publiques ; communication et politique du patrimoine. Ces 4 sections apparaissent dès la L2 avec de nombreux cours communs.

On précisera que des locaux sont disponibles pour l'IEP à saint germain en laye et que le projet dispose d'un très fort soutien de la part des élus locaux, du cabinet de la ministre et de la direction du ministère.

Le CESDIP serait le premier laboratoire de cet établissement. La question d'un déménagement dans le château qui accueillera l'établissement est évoquée.

3/ Enseignement

Nous avons rappelé la nécessité pour le CESDIP de disposer d'une offre d'enseignement universitaire qui soit celle du laboratoire, et qui nous permette de valoriser notre association à l'université (sans quoi nous sommes contraints de chercher d'autres voies d'enseignement, telles que l'Université de Caen). Le Master « Analyse des conflits » fait l'objet d'un remodelage de sa présentation, qui permet une meilleure visibilité du laboratoire.

Un groupe de travail s'est réuni le 29 mars pour repenser cette offre, y compris la maquette. Toutes les voies doivent être réfléchies : la coopération renforcée avec le droit, dans la perspective de la masterisation de l'enseignement professionnel, l'apprentissage, la formation continue, l'alternance, les écoles d'été, etc. Les résultats de ces premières réflexions seront présentés bientôt. Des contacts sont en cours afin de trouver les personnes ressources au sein de l'UVSQ qui doivent faciliter le montage des différents projets.

4/ Doctorants

Les changements récents du CESDIP (affectation des collègues de l'UVSQ, baisse de notre dotation annuelle) et de son environnement (école doctorale CRIT) amènent une discussion sur la place des doctorants dans le laboratoire.

Les doctorants affectés au CESDIP sont le plus souvent salariés. Lorsqu'ils le sont sur un CDD accordé après délibération de l'École doctorale, ils doivent se montrer particulièrement soucieux de la bonne conduite de leur thèse, car la soutenance de leur thèse dans un délai raisonnable est un des critères qui permet au laboratoire de maintenir sa crédibilité devant l'ED.

Le CESDIP décide la mise en place de comités de thèse, dans l'esprit de l'art. 18 du RI de l'ED CRIT. **Le directeur du CESDIP enverra dans les semaines qui viennent à M. Mollier, président du conseil scientifique de CRIT, la liste des comités de thèse constitués.** Le projet consiste, en l'espèce, à former aux côtés du directeur de thèse un comité de suivi de la thèse formé, par exemple, de collègues pas encore habilités, de collègues extra-UVSQ ou extra-CESDIP, de collègues étrangers. Ce comité aurait la charge d'assister le DU dans son travail, et d'organiser périodiquement des réunions de travail ou séminaires (qui pourraient être ouverts aux membres du laboratoire) autour de la thèse. Il

Les doctorants sont invités à présenter leurs travaux dans le cadre du séminaire général du CESDIP, étant entendu que le plus grand profit peut être attendu de la confrontation du jeune chercheur avec ses collègues aguerris. Par ailleurs, les doctorants politistes poursuivent leur séminaire « doctoral » avec leurs pairs du département de science politique, séminaire qui sera soutenu par le CESDIP et valorisé comme tel. Responsables de ce séminaire ?

Les doctorants sont considérés comme membres de plein droit du CESDIP. A ce titre, ils sont tenus d'assister aux séminaires et aux assemblées générales, et doivent signaler leur adresse, publications et tous renseignements utiles à Isabelle Pénin. Ils présentent leurs travaux au cours du séminaire au moins une fois durant leur thèse. Lorsqu'ils souhaitent bénéficier des ressources du CESDIP (crédits, notamment de mission, matériels etc.), ils en formulent la demande auprès de leur directeur de thèse, lequel adresse son avis favorable au DU, qui décide ensuite de l'attribution de ces crédits. Il n'y a pas de plafond à l'octroi des ressources aux doctorants (pas plus qu'aux autres membres du laboratoire).

La liste des doctorants est annexée au présent PV.

5/ Contrats de travail

La procédure d'établissement des contrats de travail d'agents temporaires au CNRS est actuellement insatisfaisante. En effet, le directeur ne signe pas le contrat de travail (mais le Délégué régional), et le découvre au moment où il signe le PV de prise de fonctions. Par ailleurs, le contrat-type mis en place par le CNRS ne fait que trop peu de place à la description des tâches attendues de la part de l'agent.

Par conséquent, il est demandé aux membres du CESDIP qui envisagent de passer un contrat de travail avec un agent d'établir au préalable une fiche de poste et de la soumettre au directeur et au futur agent, pour signature. Une fiche de poste type est versée en annexe du présent PV.

Le directeur ne signera pas de PV d'installation s'il n'a pas visé préalablement de fiche de poste.

Rappel : les délais d'établissement d'un contrat de travail sont de 3 semaines, auxquelles il faut ajouter le délai propre à la signature de la fiche de poste. Claude est en charge du suivi de ces dossiers. Il est impératif de l'informer de la manière la plus complète et la plus rapide dès qu'un emploi de ce type est nécessaire.

6/ Projet de séminaire 2010-11

A partir de septembre 2010, le séminaire du CESDIP (qui connaît des affluences historiques, tant au niveau de l'assistance que de la déclaration d'intéressés à la présentation de leurs travaux), se tiendra à l'EHESS bd Jourdan. Coline Cardi (Paris 8), Marwan Mohammed (Centre Maurice Halbwachs) et Mélanie Péclat (CESDIP) en assureront l'organisation. Il s'agira du séminaire général, destiné à la présentation de travaux sur nos thématiques de la part de collègues extérieurs ou de membres du CESDIP.

A cela s'ajoutera un séminaire plus prospectif, sur des recherches en cours, ou plus spécialisé, qui se tiendra au CESDIP.

Enfin, deux ou trois journées d'un séminaire thématique pris en charge par Jacques et Patrick de « politiques publiques intersectorielles », visant la comparaison des politiques publiques de sécurité et de santé.

De manière générale, nous veillerons à ne pas dépasser un nombre de 18 séminaires au cours d'une année universitaire, sachant que juillet et août sont des mois de relâche (en termes de séminaires) et que le mois de décembre est plutôt consacré, en interne, à l'audition des candidats à la candidature CNRS.

7/ Adresses électroniques

Les collègues sont à nouveau invités à prendre contact avec Bettino pour basculer sur OVH et disposer d'un adressage @cesdip.fr.

8/ Nouveaux projets, nouvelles coopérations

- Cohorte de condamnés (Bruno & Sophie)

Une convention est en cours de signature avec la DAP (bureau PMJ5 – Annie Kensey) afin de disposer de la base de données « suivi des sortants 2002 ». Le projet déposé par le CESDIP intitulé « récidive et parcours pénitentiaires » (BAdeC, SN) est ainsi résumé : « Bien souvent, la chronologie commission d'une infraction - condamnation - mise à exécution de la peine - libération est rendue beaucoup plus complexe par l'occurrence d'affaires multiples ou par le fractionnement des temps de détention. Les données recueillies "sortants de prison 2002" seront utilisées de façon exploratoire pour mettre en relation des situations et enchaînements types avec une éventuelle récidive des sortants. Il s'agit donc d'un premier pas vers l'analyse statistique des parcours pénitentiaires en milieu fermé et de leurs suites. ». Sur cette même base de données, le bureau PMJ5 a également impliqué des chercheurs de l'École d'économie de Paris (Aurélien Ous), de l'INED (Aline Desesquelles et Laurent Toulemon) et de l'Université de Strasbourg (Patrick Colin).

9/ La criminologie à l'Université

Contrairement aux informations qui ont été diffusées lors de la précédente assemblée générale, le ministère de l'enseignement supérieur a lancé les opérations relatives à la création d'une section ad hoc « criminologie » ou « criminologie, diplomatie, stratégie, polémologie » au CNU. Nous refusons la participation au simulacre de concertation mis en place, et l'avons fait savoir par un communiqué sur le site du CESDIP.

9/ QP

Nos prochains QP :

- Xavier de Larminat
- Victimation Véhicules
- Christian sur les relations entre Justice et Pénitentiaire.

@@@@@@@@

Prochaine AG

Mardi 31 mai 2011

D'ici là :

Jeudi 7 avril – Jourdan – 10h00 : séminaire, Christian Mouhanna : *Justice pénale et mondes pénitentiaires à l'encontre des idées reçues.*

Mardi 26 avril – CESDIP – 10h30 : séminaire Michael Meyer : *Sociologie visuelle du monde policier.*

Jeudi 5 mai – Jourdan – 10h00 : séminaire, Laurent Mucchielli et Tanguy le Goff : *Sécurité et vidéosurveillance.*

Mardi 17 mai – CESDIP : journée police dans le monde.

A noter

28 juin 2011

Pique-nique

Annexes

Liste des doctorants affectés au Cesdip

Comité ?

Jean-Marc Berlière

Michel Blondan Le BOA en Côte d'or
Gaby Castaing La ST (1934-1944)
Boris Dänzer-Kantof Les JC (1940-1944)
Charles Diaz La Surveillance policière de Jaurès
Franck Liaigre Les FTPF de la Région parisienne (1942-1944)
Laurent Lopez Police et gendarmerie (1097-1914)

Xavier Crettiez

Elise Ayrault 2009 La dégradation du mobilier urbain
Ainine Bilel 2009 La radicalisation jihadiste
Jennifer Boirot 2009 Expertise psychiatrique Pélisse ?
Dalia Ghanem 2009 Massacres en Algérie
Mélanie Péclat CDD 2009 Consentement à l'impôt Leroy (Reims),
Rémy Piperaud CDD 2009 Discipline en prison ThG
Daniel Ventre 2009 Guerre de l'information FJ

Jacques de Maillard

Mustapha El Mnasfi 2008 Politiques urbaines comparées

René Lévy

Xavier de Larminat ATER UVSQ 2006 Les SPIP
Jérémy Gauthier ATER Toulouse 2006 Police France-Allemagne Albrecht (Freiburg)

Laurent Mucchielli

Jean-François Lable La sortie de prison

Philippe Robert

Matthieu de Castelbajac CDD 2010 Victimation et violences

FICHE DE POSTE
Mme A, agent temporaire

Une convention signée entre le CESDIP et le Ministère X prévoit la mise en œuvre d'une recherche sur l'incarcération des mineurs de moins de huit ans. Dans ce cadre, Mme A est appelée à signer un contrat de travail avec le délégué régional du CNRS Gilles Traimond.

Cadre hiérarchique

Responsabilité hiérarchique : Madame A est placée sous l'autorité hiérarchique de Monsieur Jobard, directeur du CESDIP.

Responsable scientifique : Madame A est placée sous la responsabilité scientifique de M. Chercheur, chercheur au CESDIP.

Mission et activités :

Appelée à être recrutée en qualité de (chercheur, ingénieur, technicien, assistant de recherche...) par contrat de travail, Madame A se voit confier les missions relatives à la réalisation de la recherche visée dans la convention mentionnée plus haut.

Dans ce cadre, les activités confiées à Madame A sont les suivantes :

- Réalisation d'entretiens auprès des mineurs détenus, de leurs parents et des acteurs impliqués dans ces actions ;
- Traitement et analyse des entretiens collectés ;
- Participation avec M. Chercheur à la rédaction du rapport.

Ces opérations devront avoir été menées dans un délai de n mois.

Modalités d'exercice des fonctions

Un point sur l'avancée des travaux sera établi 4 semaines après le début des opérations. Il sera transmis par M. Chercheur au directeur du CESDIP.

Si Mme A, M. Chercheur ou le directeur du CESDIP en éprouve la nécessité, notamment au regard de l'évolution de la recherche, une fiche descriptive d'activités actualisées sera établie entre Mme A et M. Chercheur, et transmise au directeur du CESDIP, pour information.

Signature M. Chercheur

Signature Madame A (agent
temporaire)

Signature Directeur CESDIP